



**SOKA**

**Lieu-dit Meudon  
22120 QUESOY**

**Carrière de Kerrouët  
Commune nouvelle du MENE (22)  
Commune déléguée de Saint-Gouéno**



**Dossier de demande d'autorisation environnementale**

---

**Article R181 du Code de l'Environnement**

---

**Mémoire relatif à l'avis tacite de la MRAe sur le projet  
et autres éléments**

Dossier réalisé en collaboration avec :



Référence : R189-stgouéno-Septembre 2023

## CONTEXTE ET OBJET DE CE MEMOIRE

La société SOKA a déposé en mai 2022 un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de la carrière de Kerrouët au Mené (22).

Par courrier en date du 4 août 2023, la Préfecture des Côtes d'Armor a jugé le dossier de demande d'autorisation recevable.

Dans le cadre de l'instruction du dossier, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la région Bretagne a émis un avis (tacite) en date du 21 juin 2023 sur le dossier.

Le présent mémoire a donc pour objet de notifier la prise en compte de cet avis tacite et d'apporter un élément supplémentaire nécessaire pour le dossier.

Ce mémoire sera joint au dossier lors de l'enquête publique.

# 1. AVIS TACITE DE LA MRAE



Mission régionale d'autorité environnementale

BRETAGNE

**Information de la mission régionale  
d'autorité environnementale de Bretagne  
sur l'extension de la carrière de kaolins de Kerrouët  
au Mené (22)**

n° MRAe 2023-010664

La MRAe de Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de deux mois imparti, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 20 avril 2023. En conséquence et conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement, elle n'a formulé aucune observation concernant ce dossier.

La présente information sera :

- notifiée à l'autorité compétente à l'origine de la saisine,
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou autre procédure de participation du public,
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe ([www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr)).

Fait à Rennes, le 21 juin 2023

Pour la MRAe Bretagne,  
le président

*Signé*

Philippe Viroulaud

Information en date du 21 juin 2023  
Mission régionale d'autorité environnementale de BRETAGNE

## Élément de réponse de la société SOKA



Monsieur le Préfet

Préfecture des Côtes d'Armor  
11 Place du général de Gaulle  
22 000 SAINT-BRIEUC

Quessoy, le 7 Septembre 2023

Objet : Carrière de Kerrouët, commune nouvelle du Mené (22).  
Dossier de demande d'autorisation environnementale  
Avis de l'autorité environnementale

Monsieur le Préfet,

Je soussignée, Madame Séverine Dudot, agissant en qualité de Directrice Générale de la société SOKA dont le siège social est Lieu-dit Meudon - 22120 QUESSOY,

Prend acte du courrier du 21 juin 2023 nous informant de l'existence d'un avis réputé sans observation de l'autorité environnementale.

Ce courrier n'appelle pas de commentaire de notre part.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Séverine DUDOT  
Directeur Général GROUPE SOKA  
Tél : 06 80 21 80 97

Lieu-dit Meudon – 22120 QUESSOY - FRANCE  
Siège : Tél. : +33 (0)2.96.33.21.55 - Fax : +33 (0)2.96.33.81.43  
Usine : Tél. : +33 (0)2.96.42.30.11

[www.soka-kaolin.com](http://www.soka-kaolin.com)

S.A.S. au capital de 3 800 000 EUROS - R.C.S. Saint Briec B 495 680 472- Code APE 2399 Z

## 2. ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Il était mentionné dans le dossier que l'acquisition de la parcelle ZN 67 était en cours. Cette parcelle est désormais détenue par la société SOKA depuis le 6 septembre 2023.

Le titre de propriété est joint ci-après.

OFFICE NOTARIAL

Téléphone 02 96 25 61 14

Fax 02 96 25 75 76

Reçoit sur rendez-vous  
 Etude fermée le samedi

**E-mail :**

[officenotarial-pincemin@notaires.fr](mailto:officenotarial-pincemin@notaires.fr)

**Site internet :**

[www.pincemin.notaires.fr](http://www.pincemin.notaires.fr)



L'Office est équipé  
 de la Visioconférence



**Bureaux permanents :**

29 bis rue de la Poste  
 22330 PLESSALA

1, rue Besnard Lanoë  
 22150 PLOUGUENAST

**Aurélié PINCEMIN**  
 Diplômée notaire

**Marina BIDAN**  
**Vincent CAMPION**  
**Sophie LATIMIER**  
**Sylvaine PELAN**  
 Clercs de notaire

**Caroline BAUD**  
**Céline LEFRAS**  
 Comptables

**Aurélié FLAGEUL**  
**Emilie PIEDERRIERE**  
**Marie-Pierre SEULIN**  
 Formalités préalables

**Marie-Noëlle CHARLES**  
 Formalités postérieures

**Ida LE FEVRE**  
 Négociatrice

**Isabelle LE STER**  
 Accueil standard



**Didier PINCEMIN**

**Elodie GOUBIN – Aurélié HOUITTE**  
 Notaires

15 Rue des Champs-Gautier  
 22210 PLEMET

**ATTESTATION DE VENTE**

Je soussigné, **Maître Didier PINCEMIN**, notaire à PLEMET (22210), 15 rue des Champs Gautier,

**Atteste avoir reçu le 6 septembre 2023 l'acte de VENTE consentie**

**PAR :**

1 - Madame Odette, Marceline, Marie **HERVE**, retraitée, demeurant à LOUDEAC (22600), EHPAD "Les Quatre Couleurs", rue de la Chesnaie, Née à SAINT-GOUENO (22330), le 19 octobre 1934.

Veuve de Monsieur Jean Baptiste, Eugène, Marie **NICOLAS**, et non remariée. Non soumise à un pacs ou partenariat, De nationalité française.

« Résidente » au sens de la réglementation fiscale.

2 - Monsieur Jean-Michel, Henri, Marcel **NICOLAS**, opérateur de saisie, demeurant à NEULLIAC (56300), 19, rue des Acacias, Né à LOUDEAC (22600), le 7 mars 1965.

Epoux de Madame Karine, Dolorès **HEMERY**,

Marié sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de NOYAL-PONTIVY (56920), le 19 août 1989.

Ledit régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

De nationalité française.

« Résident » au sens de la réglementation fiscale.

**AU PROFIT DE :**

La société dénommée **SOCIETE KAOLINIÈRE ARMORICAINE**, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3800000 EUROS, ayant son siège social à QUESSOY (22120), au lieudit "Meudon", identifiée au SIREN sous le numéro 495680472 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-BRIEUC.

**DES BIENS CI-APRES :**

Sur la commune de LE MENE (22330), au lieudit "Bellevue" SAINT GOUENO, Un terrain agricole.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Préfixe	Section	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
297	ZN	67	Les Buttels	T 04	0	29	30
<b>Contenance Totale :</b>					<b>0ha 29a 30ca</b>		

**PROPRIETE - JOUISSANCE**

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN vendu à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la perception des fermages.

Membre d'une Association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté